

Province de Québec

Municipalité de  
**SAINT-LUDGER-DE-MILOT**

**AVIS PUBLIC DU RÈGLEMENT # 02-2026  
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, le 4 mai 2026

**TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ce règlement détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot situé au 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot aux jour et heures d'ouverture du bureau où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis

**DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 5<sup>ème</sup> jour de mai deux mille et vingt-six**

  
Signée *Rita Cuellet*  
Directrice générale greffière-trésorière